

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DE TIR SPORTIF DE MARCILLAC LA CROISILLE.

25 septembre 2022.

SPORTIR CLUB MARCILLACOIS (SCM)

Mairie

19320 MARCILLAC LA CROISILLE.

Nombre de personnes présentes : vingt-deux (22).

Nombre de personnes représentées : vingt-six (26).

Le quorum de trente-neuf (39) étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- **Rapport moral du Président Bernard HILAIRE pour l'exercice 2021/2022.**
- **Rapport financier du Trésorier François MARGAT absent et pour lui le président Bernard HILAIRE. Présentation des comptes.**
- **Quitus au Président et approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.**
- **Présentation des travaux du 100 mètres par Bernard HILAIRE, président.**
- **Nomination au poste de conseiller technique.**
- **Questions diverses.**

Le 25 septembre 2022, à Marcillac La Croisille, les membres de l'association SPORTIR CLUB MARCILLACOIS (SCM) sont réunis à la mairie de Marcillac La Croisille en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président en date du 15 septembre 2022. Il est établi une feuille d'émargement signée par les membres présents ou en tant que mandataire.

Le président, Bernard HILAIRE.



SPORTIR
CLUB
MARCILLACOIS

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DE TIR SPORTIF DE MARCILLAC LA CROISILLE

du 25 septembre 2022.

Début de séance dix heures.

Le président Bernard HILAIRE, en présence des membres du Comité Directeur, souhaite la bienvenue aux licenciés présents.

Conformément aux règles associatives, une demande de quitus a été faite aux membres de l'association. Quitus recueilli par la totalité de l'assemblée soit vingt-deux (22) votes à main levée.

Le secrétaire Pierre DESMAISON est désigné pour la rédaction du procès-verbal et du compte-rendu de la réunion.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour.

- Rapport moral du Président Bernard HILAIRE pour l'exercice 2021/2022.
- Rapport financier du Trésorier François MARGAT absent et pour lui le président Bernard HILAIRE. Présentation des comptes.
- Quitus au Président et approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.
- Présentation des travaux du 100 mètres par Bernard HILAIRE, président.
- Nomination au poste de conseiller technique.
- Questions diverses.

En l'absence du trésorier, le Président expose le bilan financier. L'exercice 2022 reste positif après travaux. Le montant définitif sera communiqué ultérieurement après réception des factures. Le budget prévisionnel sera établi à ce moment-là.

Le président présente ensuite le bilan moral pour l'exercice 2021/2022.

Le quitus au président et approbation des comptes de l'exercice 2021/2022 a été voté à la majorité.

Présentation des travaux du 100 mètres par Bernard HILAIRE, président.

Suite à la démission du conseiller technique, une place est vacante au comité directeur. Désignation de Dominique LOUAT à ce poste à la majorité des voix.

Un échange s'installe ensuite entre les membres de l'assemblée en réponse aux questions diverses posées par les licenciés tout particulièrement informations sur EDEN et SIA.

L'ordre du jour étant épuisé et en accord avec les participants, la séance est levée à onze heures.

Le président, Bernard HILAIRE.



SPORTIR
CLUB
MARCILLACOIS